

13 mai 2014

Action sociale

Nouvelles orientations prioritaires 2014-2018

Les régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé ont lancé mardi 13 mai les orientations prioritaires de leur action sociale pour les cinq ans à venir. De nouveaux publics sont concernés comme les actifs en situation de fragilité face à l'emploi et les aidants familiaux.

Définies pour la période 2014-2018, les nouvelles orientations prioritaires Agirc et Arrco s'articulent autour de 4 axes :

- soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles comme les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes handicapées,
- donner les clés du Bien vieillir, en renforçant les démarches de prévention dès 50 ans, en promouvant l'engagement social des retraités pour combattre le risque d'isolement ou encore en développant la lutte contre la vulnérabilité liée à l'avancée en âge.
- aider les aidants familiaux en préservant leur équilibre personnel et professionnel, en proposant des actions pour rompre leur isolement et faciliter l'accès aux solutions de répit et en proposant des soutiens psychologiques pendant et après les situations d'aide.
- accompagner le grand âge en perte d'autonomie, en proposant, en collaboration avec les autres régimes de retraite, des solutions de soutien à domicile, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'hébergement ou en renforçant les actions qualitatives dans les établissements Agirc-Arrco.

Avec la prévention et l'accompagnement du grand âge, ces orientations 2014-2018 s'inscrivent dans la continuité des précédentes. Les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes Agirc et Arrco et de leur action sociale, entendent ainsi se mettre au diapason des évolutions démographiques : vieillissement de la population et augmentation continue de l'espérance de vie.

Parallèlement, ils ont aussi décidé de cibler de nouveaux types de populations pour mieux s'adapter aux évolutions sociétales : chômage de longue durée, notamment suite à la crise économique de 2008, et aide aux aidants des personnes en perte d'autonomie.

Plus d'informations sur les orientations prioritaires : www.agircarrco-actionsociale.fr

L'Agirc et L'Arrco

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du privé. Tous deux reposent sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations.

L'Action sociale Agirc et Arrco s'inscrit dans ce principe fondamental de solidarité. Chaque année, les caisses de retraite complémentaire consacrent près de 360 millions d'euros à aider des personnes en difficulté (retraités, actifs, demandeurs d'emploi, personnes handicapées).

Entre 2009 et 2013, cet engagement s'est concrétisé dans trois domaines d'action :

- Développer la prévention, via :
 - l'action de 19 comités régionaux répartis sur tout le territoire (1 500 actions en 5 ans ayant touché plus de 130 000 bénéficiaires),
 - 17 centres de prévention (20 000 bénéficiaires par an),
 - l'extension du dispositif Sortir Plus à tout le territoire (44 000 bénéficiaires par an).
- Prolonger l'autonomie à domicile grâce à :
 - des partenariats avec des organismes publics ou privés (Cnav, MSA, INPES, bailleurs sociaux...),
 - l'extension du dispositif « Aide à domicile momentanée » à tout le territoire (43 000 bénéficiaires en 2 ans),
 - la mise en place du diagnostic d'ergothérapie « Bien chez moi » (2 000 bénéficiaires en 2 ans).
- Accompagner la perte d'autonomie en structures collectives, via :
 - un parc de 67 établissements dont 50 en propriété (soit 6 800 places) et des actions déployées telles que le « prendre soin », l'adaptation aux déficits sensoriels et/ou cognitifs, la prévention pour la santé bucco-dentaire,
 - plus de 8 000 places en droits réservataires sur 5 ans,
 - la mise en place de la mission ECO hébergement pour orienter les personnes demandeuses d'une solution d'hébergement en structure collective.

CONTACTS PRESSE

dc.presse@agirc-arrco.fr